VILLE DE GENÈVE

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-365
SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

Approbation du rapport d'activité et comptes 2023 de la Fondetec (PRD-365)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'art. 11, al. 3 des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (PA 457.01);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 64 oui

Article unique. – Le rapport annuel 2023, le compte d'exploitation et le bilan au 31 décembre 2023, le tableau de financement ainsi que le rapport de l'organe de révision du 25 avril 2024 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) sont approuvés.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:
Matthias Erhardt

La Présidente:
Livia Zbinden